



récupération de caution apres achat

Par **MAL**, le **05/05/2012** à **14:04**

Bonjour,

j'ai fais l'acquisition en janvier 2012 du logement que je louais depuis 12 ans. Au moment de la signature chez le notaire, le vendeur m'a demandé de lui rembourser la taxe fonciere de 2012, ce que j'ai fait et ne m'a rien demandé de plus.

Je pensais donc récupérer ma caution pares le délai légal de deux mois.

Hors l'agence qui me louait l'appartement m'a adressé fin Avril, un dossier dans lequel on trouve des photocomies de docsconcernant les taxes foncieres de 2006 à 2010, les charges de copropriétés de 2007 à 2011 et un conrrier pour m'annoncer sans autre forme de proces que je leur devait:

-472€ de taxe d'ordures ménagères de 2006 à 2010.

-102€de 2011

-967€ régularisation charges 2006-2010

Tout ceci est-il légal? Quel sont mes droits?

Merci d'avance